

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
Au 31 octobre 2020 et au 2 novembre 2019

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	Note(s)	31 octobre 2020	2 novembre 2019 ¹⁾	31 octobre 2020	2 novembre 2019 ¹⁾
Ventes		163 362 \$	183 603 \$	388 675 \$	521 058 \$
Coût des biens vendus	7	81 819	86 809	207 316	245 259
Marge brute		81 543	96 794	181 359	275 799
Frais de vente et de distribution		78 474	89 991	212 550	261 762
Charges administratives		8 280	11 617	24 891	34 067
Dépréciation d'actifs non financiers	21	4 528	330	12 771	2 386
Coûts de restructuration	11	3 797	—	27 342	—
Résultat des activités d'exploitation		(13 536)	(5 144)	(96 195)	(22 416)
Produits financiers	16	201	533	12 112	2 735
Charges financières	16	1 406	5 892	4 373	13 310
Perte avant impôt sur le résultat		(14 741)	(10 503)	(88 456)	(32 991)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	15	217	(1 106)	660	(7 031)
Perte nette liée aux activités poursuivies		(14 958)	(9 397)	(89 116)	(25 960)
Bénéfice (perte) lié aux activités abandonnées, après impôt	4	383	(13 700)	(72 181)	(9 806)
Perte nette		(14 575) \$	(23 097) \$	(161 297) \$	(35 766) \$
Perte par action	17				
De base		(0,30) \$	(0,47) \$	(3,30) \$	(0,61) \$
Dilué(e)		(0,30)	(0,47)	(3,30)	(0,61)
Perte par action liée aux activités poursuivies	17				
De base		(0,31) \$	(0,19) \$	(1,82) \$	(0,44) \$
Dilué(e)		(0,31)	(0,19)	(1,82)	(0,44)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

- 1) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies des résultats des activités abandonnées. Se reporter à la note 4.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

		Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	Note(s)	31 octobre 2020	2 novembre 2019	31 octobre 2020	2 novembre 2019
Perte nette		(14 575) \$	(23 097) \$	(161 297) \$	(35 766) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui sont reclassés dans le résultat net ou qui sont susceptibles de l'être					
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$ pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020; après impôt de 91 \$ pour la période de 13 semaines et de 75 \$ pour la période de 39 semaines closes le 2 novembre 2019)	13	—	(249)	(754)	(207)
Écarts de conversion	13	28	13	(53)	(35)
Total des autres éléments du résultat global		28	(236)	(807)	(242)
Résultat global total		(14 547) \$	(23 333) \$	(162 104) \$	(38 008) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	31 octobre 2020	2 novembre 2019	1 ^{er} février 2020
ACTIFS				
ACTIFS COURANTS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	82 717 \$	67 346 \$	89 410 \$
Clients et autres débiteurs	6	6 018	7 801	6 313
Actif financier dérivé	19	—	252	1 124
Stocks	7	111 853	175 254	147 428
Charges payées d'avance		30 074	15 163	9 441
Total des actifs courants		230 662	265 816	253 716
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations corporelles	21	70 680	89 463	88 090
Immobilisations incorporelles		11 714	19 546	20 267
Actifs au titre de droits d'utilisation	8, 21	121 441	193 797	198 097
Impôt sur le résultat différé		—	30 582	—
Total des actifs non courants		203 835	333 388	306 454
TOTAL DES ACTIFS		434 497 \$	599 204 \$	560 170 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et autres créditeurs	9	45 663 \$	111 294 \$	109 674 \$
Passif financier dérivé	19	—	1 023	348
Produits différés	10	10 010	10 340	15 042
Impôt sur le résultat à payer		2 418	344	3 207
Partie courante des obligations locatives	8	38 764	61 509	61 618
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	11	203 332	—	—
Total des passifs courants		300 187	184 510	189 889
PASSIFS NON COURANTS				
Obligations locatives	8	98 963	141 704	152 251
Passif au titre des retraites	12	3 627	21 089	24 213
Total des passifs non courants		102 590	162 793	176 464
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	13	27 406	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 290	10 277	10 283
(Déficit) résultats non distribués		(4 942)	215 744	156 355
Cumul des autres éléments du résultat global	13	(1 034)	(1 526)	(227)
Total des capitaux propres		31 720	251 901	193 817
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		434 497 \$	599 204 \$	560 170 \$

Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC [note 2 b)]
Événements postérieurs à la date de clôture (note 22)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 2 février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$
Perte nette		–	–	(161 297)	–	(161 297)
Total des autres éléments du résultat global	13	–	–	–	(807)	(807)
Résultat global total pour la période		–	–	(161 297)	(807)	(162 104)
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	7	–	–	7
Total des apports des propriétaires de la société		–	7	–	–	7
Solde au 31 octobre 2020		27 406 \$	10 290 \$	(4 942) \$	(1 034) \$	31 720 \$
Solde au 3 février 2019		38 397 \$	10 245 \$	292 239 \$	(1 284) \$	339 597 \$
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 16 (après impôt)		–	–	767	–	767
Solde retraité au 3 février 2019		38 397	10 245	293 006	(1 284)	340 364
Perte nette		–	–	(35 766)	–	(35 766)
Total des autres éléments du résultat global	13	–	–	–	(242)	(242)
Résultat global total pour la période		–	–	(35 766)	(242)	(36 008)
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	32	–	–	32
Dividendes	13	–	–	(8 776)	–	(8 776)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat		(10 991)	–	–	–	(10 991)
Excédent du prix d'achat des actions de catégorie A sans droit de vote sur leur valeur comptable		–	–	(32 720)	–	(32 720)
Total des (distributions versées aux) apports des propriétaires de la société		(10 991)	32	(41 496)	–	(52 455)
Solde au 2 novembre 2019		27 406 \$	10 277 \$	215 744 \$	(1 526) \$	251 901 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

		Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	Note(s)	31 octobre 2020	2 novembre 2019	31 octobre 2020	2 novembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Perte nette		(14 575) \$	(23 097) \$	(161 297) \$	(35 766) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :					
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		14 829	24 971	47 323	75 158
Dépréciation d'actifs non financiers	21	5 230	957	34 789	3 245
Dépréciation du goodwill		—	11 843	—	11 843
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	2	(124)	7	(57)
Variation nette de la juste valeur de titres négociables	16	—	4 409	—	8 264
Variation nette du transfert vers les stocks de la perte réalisée (du profit réalisé) sur les couvertures de flux de trésorerie		—	116	(250)	1 423
Profit de change		(2 086)	(248)	(1 281)	(4 343)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	8	(3 130)	—	(6 011)	—
Intérêts sur les obligations locatives	16	1 408	1 832	4 831	5 696
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	16	(146)	(501)	(372)	(2 735)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		217	(1 786)	740	(6 285)
		1 749	18 372	(81 521)	56 443
Variations dans ce qui suit :					
Clients et autres débiteurs		6 949	(1 206)	153	381
Stocks		(3 924)	(9 744)	35 575	(28 445)
Charges payées d'avance		(8 212)	1 114	(20 633)	(1 585)
Fournisseurs et autres créditeurs		10 829	(4 115)	(64 344)	14 272
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	11	8 065	—	193 644	—
Passif au titre des retraites	12	185	(102)	(20 586)	45
Produits différés		(2 422)	(2 355)	(5 032)	(4 869)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		13 219	1 964	37 256	36 242
Intérêts reçus		154	377	514	1 443
Dividendes reçus		—	288	—	1 582
Impôts sur le résultat reçus		771	255	883	267
Impôts sur le résultat payés		(198)	(103)	(2 139)	(3 800)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		13 946	2 781	36 514	35 734
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	18	(1 407)	(5 256)	(4 794)	(17 397)
Produit tiré de la vente de titres négociables		—	41 425	—	41 425
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement		(1 407)	36 169	(4 794)	24 028
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividendes payés	13	—	(2 442)	—	(8 776)
Palements au titre des obligations locatives		(11 510)	(18 982)	(39 951)	(56 755)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation	13	—	—	—	(43 711)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(11 510)	(21 424)	(39 951)	(109 242)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE					
		2 343	258	1 538	4 308
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
		3 372	17 784	(6 693)	(45 172)
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE					
		79 345	49 562	89 410	112 518
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE					
		82 717 \$	67 346 \$	82 717 \$	67 346 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
RÉSUMÉS
(non audité)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers consolidés annuels audités, sauf dans les cas mentionnés ci-après. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon les IFRS, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certains renseignements, notamment les notes afférentes, qui sont habituellement présentées dans les états financiers consolidés annuels audités dressés conformément aux IFRS, ont été omis ou résumés. Par conséquent, les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ne présentent pas toute l'information devant figurer dans les états financiers annuels complets et, à cet effet, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, et des notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2020.

b) Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société ont été réalisées sur ses sites de commerce électronique. À la fin du mois de mai 2020, la société a commencé la réouverture de ses magasins de détail au Canada conformément aux réglementations liées au déconfinement des autorités municipales, provinciales et fédérales. Après le 31 octobre 2020, certaines provinces ont annoncé de nouvelles mesures de confinement pour freiner la propagation de la COVID-19, ce qui a forcé la fermeture temporaire des magasins de détail dans ces provinces. Se reporter à la note 22.

Procédures de la LACC

Le 19 mai 2020, la société a reçu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc., a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 11.

Le 29 mai 2020, la société a obtenu de la Cour que la période de suspension des procédures liée à l'ordonnance soit prolongée jusqu'au 27 juillet 2020. Le 27 juillet 2020, la Cour a accordé à la société une première prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 16 octobre 2020. Le 16 octobre 2020, la Cour a accordé une deuxième prolongation de la période de suspension des procédures jusqu'au 22 janvier 2021.

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et s'est terminé le 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »), comme il est décrit à la note 2 f) iii).

Plan de restructuration

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Le plan de restructuration a mené à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique des deux bannières et au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter aux notes 4 et 11.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société a été suspendue le 19 mai 2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020. Le 3 septembre 2020, les actions de la société ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX.

Continuité de l'exploitation

Pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la société a subi une perte nette de 161 297 \$. Les passifs courants de la société se sont établis à 300 187 \$, et dépassaient les actifs courants de 230 662 \$, au 31 octobre 2020. Le 5 août 2020, la société a obtenu du financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un maximum de 60 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, comme il est décrit à la note 20.

La détérioration de la situation financière de la société depuis la clôture de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux IFRS. La présentation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les présents états financiers consolidés au 31 octobre 2020 et pour la période de 39 semaines close à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et le classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

d) Saisonnalité des activités intermédiaires

Le commerce de détail est saisonnier et les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire donnée ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice complet ou d'une autre période future. En raison de l'incidence de la COVID-19, il est attendu que les ventes ne suivent pas les tendances passées.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

f) Estimations, jugement et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la durée, de la gravité et de l'étendue de la COVID-19, des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et de la réaction de la population aux mesures de confinement et le degré d'adoption de ces mesures. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, les jugements significatifs posés par la direction par suite de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude étaient les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, à l'exception des éléments ci-dessous. Ces éléments ont été mis à jour afin de prendre en compte l'incidence économique continue et incertaine de la COVID-19 qui pourrait influencer sur les habitudes d'achat et la demande future des consommateurs, ainsi que l'issue incertaine des procédures en vertu de la LACC.

Jugements critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Stocks

Pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks, la société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence sans précédent de la COVID-19 exige que la direction applique un jugement très élevé afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

ii) Dépréciation d'actifs non financiers

La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

iii) Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Le 20 août 2020, la Cour a rendu sa décision concernant l'ordonnance sur la procédure de réclamation, établissant les règles selon lesquelles les créanciers doivent présenter une preuve de réclamation. Cette ordonnance a permis aux créanciers de soumettre leurs réclamations pour la période allant du 10 septembre 2020 au 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »). Toutes les réclamations sont déterminées au 19 mai 2020, date de l'ordonnance initiale et, conséquemment, le début des procédures en vertu de la LACC. Le contrôleur a engagé la procédure en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. À la date d'approbation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, il n'est pas possible de déterminer le montant des réclamations qui seront finalement autorisées par la Cour puisque le processus d'identification, de résolution et d'exclusion de réclamations du contrôleur n'est pas terminé et qu'il pourrait s'écouler un temps considérable avant la résolution des réclamations. Par conséquent, les montants identifiés comme passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ont été estimés selon l'information disponible, que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Ces estimations et hypothèses sont ajustées lorsque les faits et les circonstances l'exigent. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des passifs qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Allègements de loyer liés à la COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 et son adoption anticipée est permise. La modification permet aux preneurs de bénéficier de l'exemption d'apprécier, en fonction de contrats de location individuels, si un allègement de loyer lié directement à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location et de ne pas devoir comptabiliser un tel allègement au titre d'un loyer comme une modification du contrat de location. Cette modification de la norme comptable s'applique aux allègements de loyer liés à la COVID-19 qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. Les allègements de loyer accordés par les propriétaires au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020 à la suite de la renégociation de certains loyers ne remplissaient pas les critères exigés au titre des *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. Par conséquent, la mesure de simplification n'a pas été appliquée, et les contrats modifiés ont été comptabilisés comme des contrats de location modifiés. Se reporter à la note 8.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Cette annonce a mené à la fermeture prévue de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique liées à ces marques.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées et les chiffres des périodes précédentes ont été retraités.

Bénéfice (perte) lié aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019		Pour les périodes de 39 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019	
Ventes	1 379 \$	38 733 \$	74 086 \$	119 251 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	157	19 635	51 684	54 690
Marge brute	1 222	19 098	22 402	64 561
Frais de vente et de distribution ^{2), 3)}	(887)	20 659	20 307	59 817
Dépréciation d'actifs non financiers ⁴⁾	702	627	22 018	859
Coûts de restructuration (note 11) ⁵⁾	1 022	–	51 720	–
Dépréciation du goodwill ⁶⁾	–	11 843	–	11 843
Résultat des activités d'exploitation	385	(14 031)	(71 643)	(7 958)
Charges financières ⁷⁾	2	349	458	1 102
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	383	(14 380)	(72 101)	(9 060)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	–	(680)	80	746
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	383 \$	(13 700) \$	(72 181) \$	(9 806) \$
Bénéfice (perte) par action, activités abandonnées				
De base	0,01 \$	(0,28) \$	(1,48) \$	(0,17) \$
Dilué(e)	0,01	(0,28)	(1,48)	(0,17)

1) Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 1 811 \$ et à 50 168 \$ (18 740 \$ et 52 742 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019). De plus, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une reprise de perte de valeur de 1 654 \$ et une perte de 1 516 \$, respectivement (pertes de 895 \$ et de 1 948 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

2) La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution de 91 \$ et de 1 979 \$, respectivement pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020.

- 3) Au cours de la période de 13 semaines close le 31 octobre 2020, certains frais de vente et de distribution ont été reclassés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées, ce qui s'est traduit par un recouvrement de 887 \$.
- 4) En raison de l'incidence négative de la COVID-19 et dans le cadre du plan de restructuration qui a entraîné la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur liée aux actifs au titre de droits d'utilisation de 1 007 \$ et de 8 826 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement, ainsi que des reprises de pertes de valeur de 305 \$ et des pertes de valeur de 10 102 \$ liées aux immobilisations corporelles, ainsi que des pertes de valeur de néant et de 3 090 \$ liées aux immobilisations incorporelles pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement (montants de néant et de 149 \$ liés aux actifs au titre de droits d'utilisation, montants de 627 \$ et de 710 \$ liés aux immobilisations corporelles et de néant liés aux immobilisations incorporelles pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019, respectivement). Se reporter à la note 21 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.
- 5) Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 805 \$ et de 28 455 \$ respectivement, et les obligations locatives ont été réduites de néant et de 31 478 \$, respectivement. Un profit correspondant de 805 \$ et de 3 023 \$ respectivement a été comptabilisé dans les coûts de restructuration pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019). Se reporter à la note 8.
- 6) Au 2 novembre 2019, le goodwill a été affecté à un des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit la bannière Addition Elle. La diminution de la profitabilité d'Addition Elle a déclenché un test de dépréciation intermédiaire du goodwill et la société a comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 11 843 \$ pour les périodes de 13 et 39 semaines closes le 2 novembre 2019, ramenant la valeur comptable à néant.
- 7) Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019		Pour les périodes de 39 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019	
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(4 140) \$	(1 168) \$	(28 077) \$	13 703 \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	–	(1 230)	(762)	(3 009)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(482)	(3 720)	(5 903)	(11 345)
Variation nette de trésorerie pour la période	(4 622) \$	(6 118) \$	(34 742) \$	(651) \$

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 octobre 2020	2 novembre 2019	1 ^{er} février 2020
Trésorerie	79 967 \$	63 829 \$	86 432 \$
Dépôts à court terme ¹⁾	—	3 517	2 978
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 750	—	—
	82 717 \$	67 346 \$	89 410 \$

- 1) La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme au portaient intérêt à un taux de 0,6 % et de 0,5 % respectivement au 2 novembre 2019 et au 1^{er} février 2020.
- 2) La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent un montant de 1 961 \$ lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19. Cette subvention permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Au 31 octobre 2020, la société considère qu'elle est admissible à la SSUC et qu'il existe une assurance raisonnable que le montant sera reçu de la part du gouvernement. La société prévoit également demander la SSUC pour les périodes de demande subséquentes au cours desquelles elle continue de remplir les critères d'admissibilité.

La société a comptabilisé une réduction des frais de vente et de distribution au titre du produit tiré de la subvention de 6 183 \$ et 24 005 \$ et une réduction des charges administratives de 542 \$ et de 2 259 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement.

7. STOCKS

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus lié aux activités poursuivies se sont élevés à 78 775 \$ et à 195 785 \$ (84 651 \$ et 240 953 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019). De plus, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus des montants de 3 044 \$ et de 11 531 \$, respectivement (montants de 2 158 \$ et de 4 306 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019), au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 988 \$ a été inclus dans les stocks au 31 octobre 2020 (2 511 \$ au 2 novembre 2019; 1 898 \$ au 1^{er} février 2020).

8. CONTRATS DE LOCATION

Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a émis des avis de résiliation de divers contrats de location visant ses magasins de détail dans le cadre de son plan de restructuration décrit à la note 11. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé ces contrats de location résiliés en tant que modifications de contrats de location et a donc réduit ses actifs au titre de droits d'utilisation de 1 114 \$ et de 6 300 \$ en plus de réduire ses obligations locatives de 921 \$ et de 8 121 \$. Un profit de 1 158 \$ et de 1 821 \$ résultant de la réévaluation de contrats de location a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies respectivement pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent une provision calculée selon les meilleures estimations de la société des réclamations de propriétaires concernant des contrats de location résiliés qui, ultimement, seront réglées aux termes du plan d'arrangement et de transaction de la société avec les propriétaires. Se reporter à la note 11.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a réduit ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives respectivement de 19 072 \$ et de 20 239 \$, et elle a comptabilisé un profit résultant de la réévaluation de contrats de location de 1 167 \$ dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies relativement aux contrats de location renégociés avec les propriétaires dans le cadre du plan de restructuration. Après la clôture de la période, la société a poursuivi la renégociation des contrats de location avec les propriétaires et l'incidence de ces modifications sera prise en compte dans les états financiers des périodes au cours desquelles les contrats modifiés auront été signés par les deux parties.

9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 octobre 2020	2 novembre 2019	1 ^{er} février 2020
Dettes fournisseurs	4 856 \$	77 657 \$	75 132 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	14 511	21 826	20 441
Autres créditeurs non commerciaux	21 540	5 954	9 367
Passif au titre du remboursement futur	4 313	5 287	3 489
Créditeurs relatifs aux locaux	443	570	1 245
	45 663 \$	111 294 \$	109 674 \$

10. PRODUITS DIFFÉRÉS

	31 octobre 2020	2 novembre 2019	1 ^{er} février 2020
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	988 \$	1 292 \$	847 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	9 022	9 048	14 195
	10 010 \$	10 340 \$	15 042 \$

11. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET COÛTS DE RESTRUCTURATION

Le 31 octobre 2020, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a identifié les passifs non garantis qui font l'objet d'une transaction :

Dettes fournisseurs et créiteurs	76 832 \$
Obligations locatives	9 686
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 055
Passif au titre des retraites (note 12)	20 857
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	12 687
Taxes de vente à payer	5 068
Autres créiteurs non commerciaux	26 147
	203 332 \$

Les passifs qui ne sont pas visés par les procédures en vertu de la LACC sont exclus des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction.

Coûts de restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés :

	Période de 13 semaines close le 31 octobre 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés ¹⁾	116 \$	502 \$	(386) \$
Profit à la réévaluation de contrats de location (notes 4 et 8)	(3 130)	(2 325)	(805)
Indemnités de fin de contrat de travail ¹⁾	780	1 255	(475)
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	5 638	2 950	2 688
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	924	924	—
Frais du prêteur débiteur-exploitant	491	491	—
	4 819 \$	3 797 \$	1 022 \$

1) Au cours de la période de 13 semaines close le 31 octobre 2020, certains coûts de restructuration ont été reclassés des activités poursuivies aux activités abandonnées.

	Période de 39 semaines close le 31 octobre 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 455 \$	9 726 \$	42 729 \$
Profit à la réévaluation de contrats de location (notes 4 et 8)	(6 011)	(2 988)	(3 023)
Indemnités de fin de contrat de travail	12 687	7 266	5 421
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	15 849	9 256	6 593
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	3 591	3 591	—
Frais du prêteur débiteur-exploitant	491	491	—
	79 062 \$	27 342 \$	51 720 \$

12. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

La société offre un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire se rapportant à la période précédant la demande d'un montant de 20 857 \$ a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 11.

13. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

	Pour les périodes de 39 semaines closes les			
	31 octobre 2020		2 novembre 2019	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de la période	35 427	26 924	49 890	37 915
Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat	—	—	(14 463)	(10 991)
Solde à la clôture de la période	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 15)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	(53)	(53)
Solde au 31 octobre 2020	– \$	(1 034) \$	(1 034) \$
Solde au 3 février 2019	(352) \$	(932) \$	(1 284) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 496 \$)	649	–	649
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 480 \$)	(856)	–	(856)
Variation des écarts de change	–	(35)	(35)
Solde au 2 novembre 2019	(559) \$	(967) \$	(1 526) \$

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les périodes de 13 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019		Pour les périodes de 39 semaines closes les 31 octobre 2020 2 novembre 2019	
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	– \$	2 442 \$	– \$	8 776 \$
Dividende par action	– \$	0,05 \$	– \$	0,15 \$

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aucune option sur actions et aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020 et le 2 novembre 2019. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions relativement à des options sur actions déjà attribuées de 2 \$ et de 7 \$, respectivement (3 \$ et 32 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019, respectivement).

Aucune unité d'actions liées à la performance (« UAP ») n'a été attribuée au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020 (440 000 UAP à un prix moyen pondéré par action de 3,23 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019). Aucune charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP n'a été comptabilisée pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020. La société a comptabilisé un recouvrement de la rémunération fondée sur des actions liée aux UAP de 95 \$ et de 66 \$ dans les frais de vente et de distribution et un recouvrement de la rémunération fondée sur des actions liée aux UAP de 32 \$ et de 23 \$ dans les charges administratives pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019, respectivement.

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Lors de périodes intermédiaires, la provision pour impôt sur le résultat repose sur une estimation du bénéfice qui sera généré pour un exercice complet. Les taux d'impôt sur le résultat effectifs annuels moyens estimés sont réévalués à chaque date de clôture d'une période intermédiaire en fonction du bénéfice projeté pour l'exercice complet. Dans la mesure où les prévisions diffèrent des résultats réels, des ajustements sont comptabilisés lors de périodes ultérieures. Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables, la société a déterminé qu'il n'est pas probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. C'est pourquoi aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la charge d'impôt exigible est composée surtout de l'incidence de l'impôt sur le résultat différé attribuable au reclassement du profit latent cumulé lié à des contrats à terme dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global et de la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat liée à une filiale à l'étranger. Se reporter aux notes 13 et 19.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	31 octobre 2020	2 novembre 2019	31 octobre 2020	2 novembre 2019
Produits de dividendes liés aux titres négociables	– \$	138 \$	– \$	1 427 \$
Produits d'intérêts	146	363	372	1 308
Profit de change ¹⁾	55	32	11 740	–
Produits financiers	201	533	12 112	2 735
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	1 406	1 483	4 373	4 594
Variation nette de la juste valeur de titres négociables ²⁾	–	4 409	–	8 264
Perte de change	–	–	–	452
Charges financières	1 406	5 892	4 373	13 310
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(1 205) \$	(5 359) \$	7 739 \$	(10 575) \$

1) Pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, le profit de change est constitué d'un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change (néant pour la période de 39 semaines close le 2 novembre 2019). Se reporter à la note 19.

2) Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la société a cédé ses titres négociables.

17. PERTE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul de la perte de base et diluée par action et la perte de base et diluée par action liée aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	31 octobre 2020	2 novembre 2019	31 octobre 2020	2 novembre 2019
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	48 867	48 867	48 867	58 350
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	48 867	48 867	48 867	58 350

Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020 et le 2 novembre 2019, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 octobre 2020	2 novembre 2019	1 ^{er} février 2020
Opérations sans effet sur la trésorerie			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 715 \$	717 \$	1 382 \$

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants au 31 octobre 2020 (autres que ceux énumérés ci-dessous pour les périodes précédentes et les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ne peut être établie à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2 novembre 2019							
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	252 \$	– \$	252 \$	– \$	252 \$	252 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	1 023 \$	– \$	1 023 \$	– \$	1 023 \$	1 023 \$
1 ^{er} février 2020							
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	1 124 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	348 \$	– \$	348 \$	– \$	348 \$	348 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes closes le 2 novembre 2019 et le 1^{er} février 2020.

Instruments financiers dérivés

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. La société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société ne désigne plus ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (notes 13 et 16) pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020.

Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, des contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 15 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 16.

Les contrats de change en cours se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
31 octobre 2020	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
2 novembre 2019	1,319 \$	165 000 \$	252 \$	(1 023) \$	(771) \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175 000 \$	1 124 \$	(348) \$	776 \$

20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, l'exposition de la société aux risques n'a pas changé de façon importante en regard de celle décrite dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 à l'exception de ce qui suit :

Risque de liquidité

Pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la société a subi une perte nette de 161 297 \$. Les passifs courants de la société se sont élevés à 300 187 \$ (dont une tranche de 203 332 \$ peut faire l'objet de transactions dans le cadre des procédures en vertu de la LACC (note 11)) au 31 octobre 2020 et les actifs liquides courants, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, se sont établis à 82 717 \$. Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, les créanciers de la société ont résilié l'autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ alors que le montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit avait été réduit à au plus 1 000 \$. Étant donné la détérioration de la situation financière de la société depuis la clôture de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, l'élimination effective de ses facilités de crédit antérieures et l'incertitude persistante qui entoure la pandémie de COVID-19, la société a obtenu le 19 mai 2020 une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») afin de se placer sous la protection de la LACC.

Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60 000 \$ et de facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,00 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Le financement provisoire a été approuvé par la Cour le 20 août 2020. Au 31 octobre 2020, aucun montant n'était prélevé au titre du prêt débiteur-exploitant.

Risque de change

La politique de couverture des flux de trésorerie de la société lui permet de conclure certains contrats de change admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie afin d'atténuer le risque de change lié à ses achats de marchandise, lesquels sont généralement réalisés en dollars américains. Comme il est mentionné à la note 19, l'incertitude liée à la COVID-19 et à l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC a incité la société à réduire les achats futurs pour lesquels des contrats de change étaient désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la réalisation de ces achats n'est plus attendue. Par conséquent, les profits et les pertes de change sur les achats de marchandises sont comptabilisés dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global.

21. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Au 31 octobre 2020, en raison de l'incidence négative de la COVID-19, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers. Le test s'est soldé par la comptabilisation d'une perte de valeur liée aux activités poursuivies relativement aux actifs au titre de droits d'utilisation de 1 349 \$ et de 7 690 \$ et d'une perte de valeur liée aux immobilisations corporelles de 3 179 \$ et de 5 081 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement (montants de néant et de 932 \$ lié aux actifs au titre de droits d'utilisation et montants de 330 \$ et de 1 454 \$ liés aux immobilisations corporelles pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 2 novembre 2019, respectivement). La baisse de rentabilité anticipée des magasins de vente au détail, pris isolément (unités génératrices de trésorerie, « UGT ») a fait en sorte que la valeur recouvrable estimée de certaines UGT a diminué en deçà de la valeur comptable de l'UGT à la clôture de la période.

Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité estimée, laquelle était déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt de 20 % (13,5 % au 2 novembre 2019) suivant un modèle des flux de trésorerie établi par la société pour chaque magasin pris isolément. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie prennent en compte l'incidence moyenne pondérée de différents scénarios fondés sur les résultats d'exploitation et les prévisions à l'interne préparées par la direction. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ne modifie pas de façon significative les résultats des tests.

Aucune perte de valeur sur des actifs n'a fait l'objet d'une reprise au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020 et le 2 novembre 2019.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Fermetures temporaires de magasins

Conformément aux lignes directrices des administrations locales et des autorités publiques, la société a dû fermer temporairement certains de ses magasins. La société peut continuer à réaliser des ventes sur ses sites de commerce électronique durant les périodes de fermeture applicables jusqu'à l'annonce d'une prolongation ou d'une modification des mesures et elle continuera de respecter les lignes directrices des administrations locales et des autorités sanitaires.